

Extraits des comptes-rendus de conseils municipaux

Les comptes-rendus de séance sont consultables en mairie dans leur intégralité

Séance du 29 mars 2018

Conseiller absent : Ch. Crouzil.

Secrétaire de séance : V. Sommer, secrétaire de mairie.

◆ Recrutement des agents contractuels.

Deux personnes sont concernées dans le cadre de l'accueil de loisirs associé à l'école (ALAE) :

- Hadi Diallo : 30 h / semaine

- Adriana Bénézech : 22 h 15 / semaine

Depuis leur entrée à l'ALAE en août 2016, deux contrats ont été signés. Le premier dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité et le second dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire dans les conditions statutaires. Aujourd'hui, selon la loi 2012-347 du 12 mars 2012, il est obligatoire de les embaucher en vue d'une titularisation.

Accord de l'assemblée à la majorité des présents.

7 voix favorables : Cl. Lafon, M-L. Arnaud, Ch. Bénazet, P. Carriere, M. Denoy, N. Fauré, S. Gasc.

1 voix défavorable : P. Balty, car elle estime qu'il faudrait aussi penser aux autres besoins de la commune.

4 abstentions : A. Dardard, J-M. Jimenez, B. Larroche, J-L. Lucas.

◆ Syndicat intercommunal pour le transport des personnes âgées (SITPA) : liquidation de l'actif suite à la dissolution.

Suite à la dissolution du SITPA dans le cadre de la loi NOTRe par arrêté du 24 novembre 2016, celui-ci fait l'objet d'une procédure de dissolution dans le cadre du Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI).

Dans ce contexte, les comptes du SITPA doivent être clôturés en début d'année 2018. À ce jour, la balance de trésorerie du 19 septembre 2017 fait apparaître un excédent de trésorerie d'un montant de 76 615,94 €. Le SITPA ne possédant pas de personnel territorial, aucun bien meuble ou immeuble acquis ou mis à disposition par les communes membres et n'ayant pas d'emprunt en cours, l'excédent des recettes sera reversé intégralement au Conseil départemental de la Haute-Garonne.

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

◆ Terres du Lauragais : prise de compétence supplémentaire en matière de culture.

La Communauté de Communes Terres du Lauragais a approuvé le 27 février 2018 la définition des contours de la compétence supplémentaire « culture » à savoir :

- la réalisation d'un schéma de développement culturel
- le soutien financier aux manifestations et actions culturelles d'intérêt communautaire.

Ce qui signifie également de restituer à la commune de Caraman l'accompagnement du centre Culturel Antoine de Saint-Exupéry.

Il est donc demandé au Conseil de se prononcer sur la définition des contours de la compétence supplémentaire « culture » de la Communauté de Communes.

L'assemblée donne un avis défavorable à la majorité des présents.

8 voix défavorables : Cl. Lafon, M-L. Arnaud, P. Carriere, A. Dardard, N. Fauré, S. Gasc, J-M. Jimenez, J-L. Lucas.

4 abstentions : P. Balty, Ch. Bénazet, M. Denoy, B. Larroche.

Ordre du jour complémentaire

◆ Signature du permis de construire de l'école

Le permis de construire pour l'école a été accordé. Le maire en tant que demandeur du permis ne peut pas signer l'arrêté d'autorisation. Par arrêté, Nathalie Fauré, adjointe au maire chargée de l'urbanisme signe le permis.

◆ Urbanisme.

PC : M. Gérald Mercadier, 7 rue du Barry, surélévation.

◆ Comptes-rendus de réunions.

Conseil municipal des enfants du 22 mars 2018

Lors de ce conseil municipal, 9 enfants ont été élus : Paul Godon, Alexis Castaing, Charlotte Ayrygnac-Lavau, Paul Guinehut, Adrien Hummel, Ines Vo Tuan, Maxime Pelat, Charlotte Fonteneau Tayac et Lucas Jornet-Jaquet.

Chacun d'entre eux a fait différentes propositions liées à la vie de l'école. Trois thèmes seront retenus.

◆ Informations.

- M. le maire va relancer le Centre de gestion au sujet de la parution d'une offre d'emploi destinée à remplacer Eric Saugnon, adjoint technique, ce dernier faisant valoir ses droits à la retraite en fin d'année.

- Des trous sont signalés sur le chemin de Goudet et nécessitent la mise en place de panneaux de signalisation.

- Un administré a saisi le tribunal administratif contre le projet de construction d'une nouvelle station d'épuration à Négra, le long de la RD16. Un autre administré a appuyé cette demande par courrier adressé à la mairie. Le service juridique du Syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement (SMEA) gèrera le dossier.